

**Guide des exportations vers le Japon
(denrées alimentaires) 2011
< Fruits Secs >**

Organisation Japonaise du Commerce Extérieur (JETRO)

Division Commerce et Coopération au Développement

Mars 2011

Guide pour l'exportation vers le Japon (produits alimentaires) 2011

Publié en Mars 2011

Edité et publié par:

L'Organisation Japonaise du Commerce Extérieur (JETRO)

Division Coopération au Développement

Département Commerce et Coopération Economique

Ark Mori Building 6e Etage, 12-32 Akasaka 1-chome, Minato-ku, Tokyo

107-6006 JAPON

TEL: +81-3-3582-5770

FAX: +81-3-3585-1630

4 Fruits Secs

Ce chapitre définit les fruits secs selon le Code HS de la nomenclature tarifaire (fig. 4-1), y compris les produits fabriqués au Japon ainsi que les importations.

Les frais, les réfrigérés et les fruits autres que les produits séchés sont examinés dans le chapitre consacré aux légumes, fruits et produits traités. .

Fig. 4-1: Taux de couverture des Fruits secs dans ce présent chapitre

Catégorie	Description	code H.S.
Fruits secs	Bananes	0803.00-200
	Dattes	0804.10-000
	Figues	0804.20-090
	Ananas	0804.30-090
	Avocats	0804.40-090
	Mangues	0804.50-090
	Raisins	0806.20-000
	Abricots	0813.10-000
	Prunes	0813.20-000
	Pommes	0813.30-000
	Baies	0813.40-010
	Papayes, litchi, etc.	0813.40-021
	Kakis	0813.40-022
	Kehapi	0813.40-023
	Autres	0813.40-029

I. Détails à relever sur les exportations vers le Japon et les ventes au Japon

1. Cadre juridique et institutionnel

(1) Règlement et exigences procédurale pour l'importation au Japon

L'importation de fruits secs est régulée principalement par les lois suivantes: 1) la Loi sur la protection des végétaux, 2) la Loi sur l'hygiène alimentaire, et 3) la Loi sur les douanes.

< Loi sur la Protection des végétaux >

Les fruits secs sont définis comme des produits frais, et sont soumis à des procédures de quarantaine, incluant le dépistage de contamination par d'éventuels parasites ou des plantes nuisibles, conformément à la Loi sur l'Hygiène alimentaire. Les procédures de quarantaine appliquées dans les aéroports et les ports sont sous l'autorité des stations régionales de quarantaine. Les fruits qui sont emballés individuellement et qui contiennent du sucre ajouté, etc. sont manipulés comme des aliments traités et sont exemptés de la Loi sur la protection des végétaux, et soumis à une inspection sur l'hygiène alimentaire conformément à la Loi sur l'Hygiène Alimentaire.

Les fruits secs suivants sont exemptés de l'inspection des végétaux: abricots, figues, kakis, kiwis, prunes, de jujube, dattes, ananas, bananes, papayes, raisins, mangues, pêches et longanes.

< Loi sur l'hygiène alimentaire >

Conformément à la note de service N ° 370 du Ministère de la Santé, du Travail et des Affaires sociales, relative aux «Normes et critères pour l'alimentation et les compléments" émise dans le cadre de la Loi sur l'hygiène alimentaire et les normes en matière de résidus de pesticides, etc. (y compris les compléments alimentaires et les médicaments pour animaux) qui sont concernés par celle-ci, les fruits secs qui sont emballés isolément pour la vente au détail sont soumis à une hygiène alimentaire, qui est menée pour évaluer les types et les détails des matières premières, et tester les types et contenus d'additifs, résidus de pesticides, mycotoxines, et ainsi de suite. Des interdictions d'importation peuvent être imposées sur des aliments si, un additif, un pesticide, ou d'autres contenus qui sont interdits au Japon, lorsque leurs niveaux dépassent les limites approuvées, ou lorsque les mycotoxines présentes, etc. dépassent les niveaux prescrits. Ainsi, le café et ses dérivés doivent être contrôlés sur le site de production avant l'importation. Si les niveaux dépassent les normes japonaises, les dispositions prévues en la matière devront être prises.

Les normes relatives aux résidus de pesticides ont adopté un système négatif jusqu'en 2006, dans lequel les pesticides n'étaient soumis à un contrôle que s'il y avait des exigences spécifiques. Des amendements à la loi ont introduit un

système de liste positive, de sorte que désormais la distribution de produits est en principe interdite, s'ils contiennent un niveau spécifique de pesticides, etc., même s'il n'y a pas d'exigence formellement établie.

Les figues sèches, quel que soit le pays d'origine, sont soumises à des tests obligatoires par arrêté du ministre chargé de la santé (toute inspection exigée aux importateurs par le Ministère de la Santé pour les produits alimentaires qui sont très susceptibles d'être en violation de la Loi sur l'Hygiène Alimentaire), afin d'être contrôlés pour l'aflatoxine, une mycotoxine. Bien que l'irradiation de fruits secs pour la stérilisation soit autorisée dans certains pays étrangers, l'irradiation des aliments pendant la production et le traitement est en principe interdite au Japon conformément à la Loi sur hygiène alimentaire

< Loi sur les douanes >

Conformément à la Loi sur les douanes, l'importateur de la cargaison à l'étiquetage qui falsifie l'origine du contenu, etc. est interdite.

(2) Règlement et exigences sur la procédure et au moment de la vente

Il n'existe pas de loi spécifique sur la commercialisation des fruits secs. Cependant, on pourrait résumer le règlement comme suit:

< Loi sur l'hygiène alimentaire >

Conformément à la Loi sur l'hygiène alimentaire, la commercialisation de produits contenant des substances toxiques ou dangereuses ou d'autres ayant une mauvaise hygiène, est interdite. La commercialisation de la noix dans des contenants et emballages est soumise à l'étiquetage obligatoire conformément à la loi sur l'hygiène alimentaire, et des dispositions relatives à l'étiquetage de sécurité telles que les indications d'additifs alimentaires, les informations sur les allergies, les ingrédients et les premières sources, et les modifications génétiques, etc. sont applicables.

< Loi sur les Transactions Commerciales Spécifiées >

La loi sur les transactions commerciales spécifiées prévoit la protection de l'intérêt des acquéreurs dans les transactions commerciales directes avec les consommateurs. La vente de la noix par commande en ligne, par marketing direct, télémarketing, etc. est soumise aux dispositions de la loi sur les Transactions Commerciales Spécifiées.

< Loi sur la Promotion du Tri des déchets à la collecte et le Recyclage des contenants et emballages >

Conformément à la loi sur la promotion du Tri des déchets à la collecte et le Recyclage des contenants et emballages, les importateurs, etc. qui vendent des contenus en utilisant des contenants et des emballages concernés par ladite loi (contenant et emballages en papier, contenants et emballages en plastique, etc.) sont tenus de les recycler (toutefois, cette mesure ne s'applique pas aux petites entreprises).

2. Procédures

(1) Procédures pour l'obtention de l'autorisation d'importation et de vente

Les procédures suivantes sont requises au moment de l'importation (fig. 4 -2):

<inspection des Végétaux>

Conformément à la loi sur la protection de végétaux qui dispose que l'importation en bloc de fruits secs soit effectuée dans les seuls ports et aéroports disposant d'une capacité de protection de végétaux effective de sorte à empêcher que des maladies et des parasites pénètrent sur le territoire, il faut faire preuve d'une extrême vigilance dans le choix du port / aéroport d'entrée avant d'exporter à partir du pays d'origine. En déposant une demande pour inspection auprès de la station de quarantaine du Ministère l'Agriculture, de la Forêt et de la Pêche, les documents requis devront être déposés (Fig. 4-3.) juste après l'entrée en port. En cas de rejet suite à la détection de maladies ou de parasites lors de la quarantaine, la fumigation ou d'autres mesures sont prises

<Inspection de l'Hygiène Alimentaire>

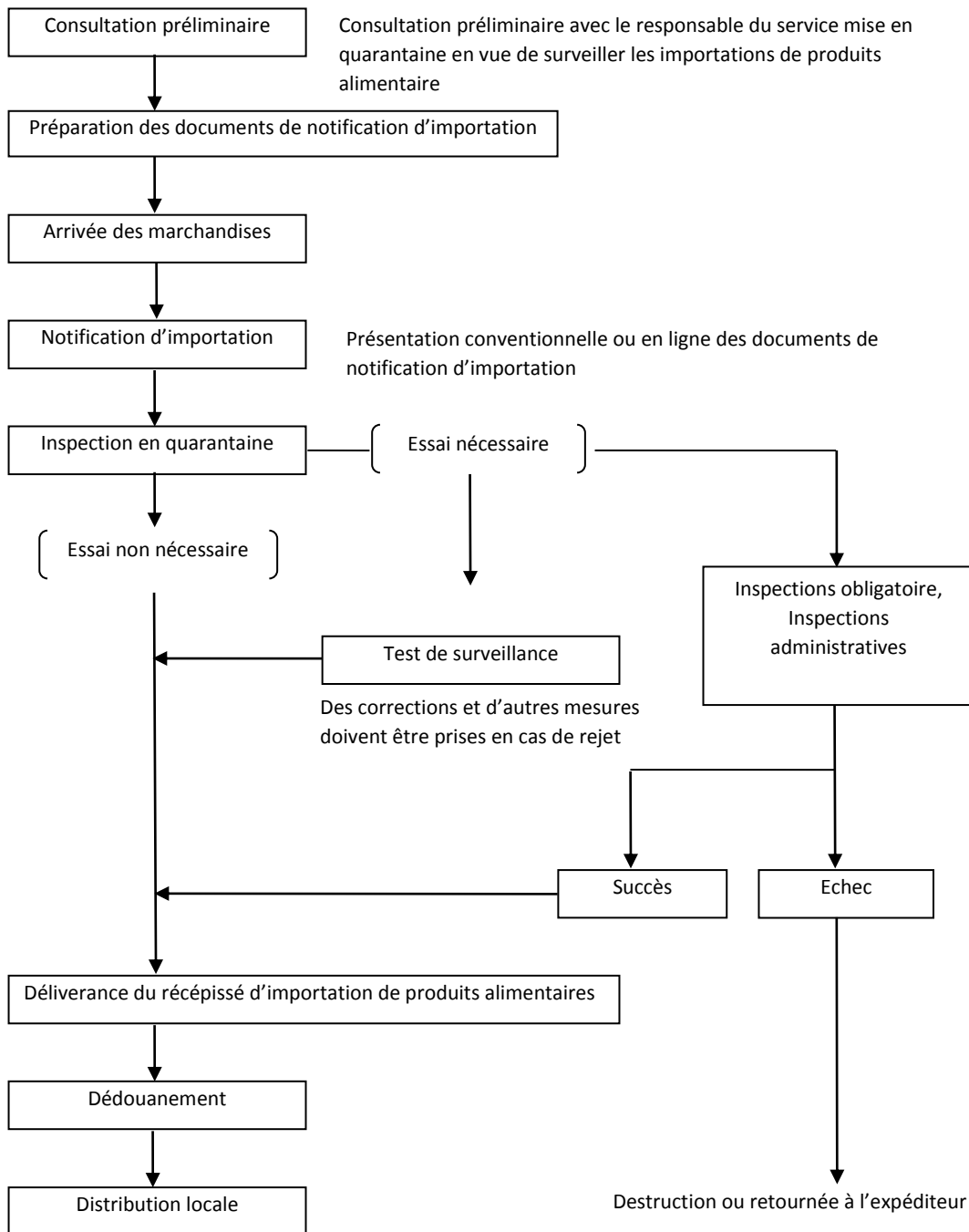
Conformément à la Loi sur l'hygiène alimentaire, les documents requis doivent être soumis (fig. 4-3) lors du dépôt d'une demande d'inspection auprès des services de surveillance des aliments importés des stations de quarantaine, du Ministère de la Santé, du Travail et des Affaires sociales. L'inspection est effectuée là où il a été décidé nécessaires pour vérifier les normes et les critères ou les questions de sécurité à l'étape de l'examen initial. Si, à la suite de l'examen initial et de l'inspection, aucune problème n'a été détecté au regard de la Loi, le certificat d'enregistrement est retourné, lequel doit être présenté par le demandeur, avec les documents de douane, lors du dépôt d'une demande d'importation auprès des douanes. Dans le cas où il a été jugé inadéquat à l'importation, des mesures telles que la destruction ou le retour à l'expéditeur sont prises (fig. 4-2).

<Les Douanes>

Selon la Loi sur le commerce douanier, la déclaration d'importation doit être faite par les importateurs eux-mêmes ou commandée à ceux qui sont reconnus comme spécialistes agréés en douane (les courtiers en douane sont également concernés).

Pour accepter l'entrée au Japon des marchandises en provenance d'un pays étranger, une déclaration d'importation doit être adressée au bureau de douane compétent pour la zone où les marchandises sont stockées. Les marchandises pour lesquels l'inspection douanière est requise sont soumises en premier à des inspections requises d'abord, et sur paiement des droits de douane, taxes à la consommation national et local, un permis d'importation peut être accordé en principe.

Fig. 4-2: Organigramme de la procédure d'importation



Source: Ministère de la Santé, du Travail et des Affaires Sociales

*Importer des aliments suivant la notification d'inspection, menée par les stations de quarantaine MHLW selon le plan annuel.

(2) Les documents à Fournir

Documents requis pour l'importation sont résumées ci-dessous dans la figure 4.3 selon les autorités de chaque document est soumis.

Fig. 4-3 : Documents requis pour le dédouanement à l'importation

Service compétent	Documents à fournir	Produits Frais (Note 1)	Produits traités (Note 1)
Bureau d'information de la quarantaine, Ministère de la Santé, du Travail et de la Prévoyance Sociale (Station de quarantaine sous la Loi sur la protection des végétaux)	Demande d'inspection à l'importation	o	-
	Phytosanitaires (inspection) délivré par le service de quarantaine végétale de l'exportateur	o	
	Une copie du connaissance (B/L), les factures, etc. (Soumission peut être nécessaire.)	o	-
Les ministères responsables de la surveillance des importations de produits alimentaires de Stations de quarantaine, Ministère de la Santé, du Travail et des Affaires sociales (inspection sanitaire alimentaire conformément à la Loi sur l'hygiène alimentaire)	Notification form for importation of foods	o	o
	Matériel/composant tableau		o
	Tableau des flux de production		o
	Tableau des résultats d'analyse émis par le institut désigné inspection (s'il y en a un casier d'importation)	-	o
Office des douanes locales (Dédouanement conformément à la loi sur les douanes)	Déclaration d'importation	o	o
	facture	o	o
	liste d'emballage	o	o
	Connaissance (B / L) ou aérien	o	o
	Certificat d'origine du SPG (* uniquement pour les importations en provenance de pays préférentiellement traités, examinés dans III. Régime Fiscal)	o	o

Source: Ministère de l'Agriculture, des Forêts et de la Pêche, Ministère de la Santé, du Travail et de la Prévoyance sociale, Ministère des Finances

o: obligatoire -: Non requis

Note 1) Les fruits secs sont définis essentiellement comme des produits frais, tandis que ceux qui sont emballés isolément ou qui contenaient du sucre ajouté, etc. sont manipulés comme des aliments traités.

* Pour savoir si l'inspection des végétaux est nécessaire, reportez-vous à (1) Procédures d'autorisation d'importation et de vente <Inspection des végétaux >, 2. Procédures.

En tant que certification phytosanitaires (inspection), en principe, la copie originale qui indique l'absence de contamination pathogène ou d'un parasite, délivrée par l'autorité de protection des végétaux du pays exportateur en la forme en conformité avec la Convention Internationale sur la Protection des Végétaux, doit être présentée. Même si la Convention stipule que le certificat phytosanitaire présenté aux autorités du pays importateur doit être la copie originale, les deux documents suivants sont jugés valables au Japon, en prenant en considération les cas où la copie originale se perd ou sa délivrance est retardée :

- a) Une «copie carbone» de l'exemplaire original produite simultanément et
- b) Une copie qui a été prouvé comme étant identique à l'original par l'autorité de protection des végétaux du pays exportateur.

(3) Les autorités compétentes**Fig. 4-4: Contacts des services compétents****Loi sur la protection des végétaux**

Division Protection des Végétaux, Bureau de la Sécurité Alimentaire et du Consommateur, Ministère de l'Agriculture, de la Forêt et de la Pêche
 TEL: +81-3-3502-8111
<http://www.maff.go.jp>

Loi sur l'hygiène alimentaire

Division Inspections et Sécurité, Département Sécurité Alimentaire
 Sécurité Alimentaire, Bureau de la Sécurité Alimentaire et Pharmaceutique, Ministère de la Santé, du Travail et des Affaires Sociales
 TEL: +81-3-5253-1111
<http://www.mhlw.go.jp>

Loi sur les tarifs douaniers

Office des Douanes, Ministère des Finances, Japon
 TEL: +81-3-3581-4111
<http://www.mof.go.jp>

Loi sur la normalisation et l'étiquetage adéquat des produits agricoles et forestiers

Division Etiquetage et Normes, Bureau de la Sécurité Alimentaire et du Consommateur, Ministère de l'Agriculture, de la Forêt et de la Pêche
 TEL: +81-3-3502-8111
<http://www.maff.go.jp>

La loi sur les Mesures

Division Mesures et infrastructures intellectuelles,
 Office de la Politique en matière de Sciences et Technologies Industrielles et de l'Environnement, Ministère de l'Economie, du Commerce et de l'Industrie.
 TEL: +81-3-3501-1511
<http://www.meti.go.jp>

Loi sur la promotion de la santé publique

Division Aliments et Emballages, Agence chargée du consommateur
 TEL: +81-3-3507-8800
<http://www.caa.go.jp>

Loi contre les primes complaisantes et les déclarations mensongères

Représentation Répartition, Agence chargée du consommateur
 TEL: +81-3-3507-8800
<http://www.caa.go.jp>

Loi sur la responsabilité des produits

Division Sécurité Consommateurs, Agence chargée du consommateur
 TEL: +81-3-3507-8800
<http://www.caa.go.jp>

Loi sur les Transactions Commerciales Spécifiées

Agence de conseils pour consommateurs, Ministère de l'Economie, du Commerce et de l'Industrie
 TEL: +81-3-3501-1511
<http://www.meti.go.jp>

Division Sécurité du Consommateur, Agence chargée du consommateur
 TEL: +81-3-3507-8800
<http://www.caa.go.jp>

Loi sur la Promotion du Tri des déchets à la collecte et le Recyclage des conteneurs et emballages /**Loi sur la Promotion de l'Utilisation Efficace des Ressources**

Division de la Promotion du recyclage, Office de la Politique en matière de Sciences et Technologies Industrielles et de l'Environnement, Ministère de l'Economie, du Commerce et de l'Industrie.
 TEL: +81-3-3501-1511
<http://www.meti.go.jp>

Bureau pour la Promotion du Recyclage, Département Gestion des Ordures et Recyclage, Ministère de l'Environnement
 TEL: +81-3-3581-3351
<http://www.env.go.jp>

Division Politique de l'Industrie Alimentaire, Office de la Politique Alimentaire Générale, Ministère de l'Agriculture, de la Forêt et de la Pêche
 TEL: +81-3-3502-8111
<http://www.maff.go.jp>

Loi contre la Concurrence Déloyale/ Loi sur les Marques

Bureau de la Politique de la Propriété Intellectuelle, Ministère de l'Economie, du Commerce et de l'Industrie
 TEL: +81-3-3501-1511
<http://www.meti.go.jp>

Division Affaires Générales, Office des brevets du Japon, Ministère de l'Economie, du Commerce et de l'Industrie,
 TEL: +81-3-3581-1101
<http://www.ipa.go.jp>

II. L'étiquetage

1. Étiquetage conformément aux règlements juridiques

Un label de qualité des produits de noix doit être écrit en japonais et conforme aux lois et règlements suivants: 1) Loi sur la normalisation et l'étiquetage des produits agricoles et forestiers, 2) Loi sur l'hygiène alimentaire, 3) Loi sur les mesures, 4) Loi Promotion de la santé, 5) Loi sur la promotion de l'utilisation efficace des ressources, 6) Loi contre les primes injustifiables et les mauvaises représentations, et 7) Loi sur la prévention de la concurrence déloyale.

Lors de l'importation et la vente de noix fraîches telles que les noix fraîches de châtaigne et les noix écalées, l'importateur doit fournir les informations suivantes sur les étiquettes en conformité avec les normes d'étiquetage de qualité pour les produits frais selon la Loi sur la normalisation et l'étiquetage des produits agricoles et forestiers: 1) nom du produit, 2) Pays d'origine, 3) Contenu, et 4) Nom et adresse de l'importateur.

Lors de l'importation et la vente de noix traitées placées dans des contenants, l'importateur doit fournir les informations suivantes sur les étiquettes en conformité avec les normes d'étiquetage de qualité pour les aliments traités de la Loi sur la normalisation et l'étiquetage des produits agricoles et des forêts, et des conditions similaires pour les aliments traités et mis dans des contenants conformément à la Loi sur l'hygiène alimentaire: 1) le nom du produit, 2) les ingrédients, 3) le contenu, 4) la date d'expiration, 5) la méthode de stockage, 6) le pays d'origine, et 7) le nom et l'adresse de l'importateur.

< Le Nom du produit >

Le nom du produit doit être mentionné sur l'étiquette conformément à la Loi sur la normalisation et l'étiquetage des produits agricoles et forestiers, et la Loi sur l'hygiène alimentaire.

< Ingrédients >

Les ingrédients du produit doivent être énumérés dans l'ordre décroissant du plus élevé au plus bas contenu sur l'étiquette conformément à la Loi sur la normalisation et l'étiquetage des produits agricoles et forestiers et la Loi sur l'hygiène alimentaire.

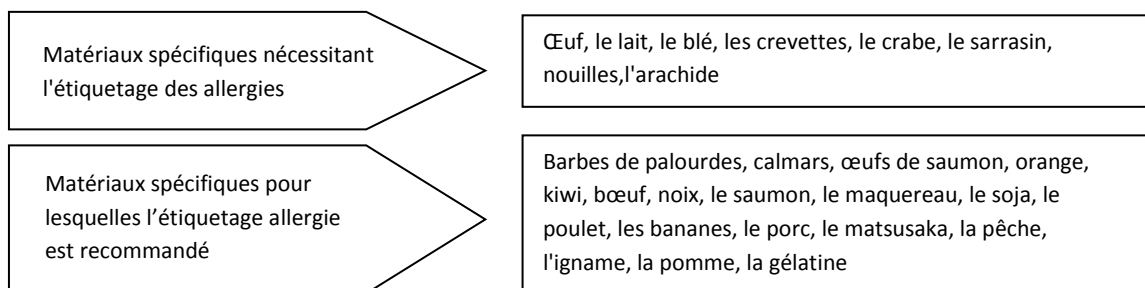
< Additifs >

Le nom des substances additives utilisées doit être mentionné dans l'ordre décroissant de la plus élevée à la plus faible sur l'étiquette conformément à la Loi sur l'hygiène alimentaire. Le nom de la substance et de l'utilisation des huit additifs suivants doivent être indiqués sur l'étiquette: édulcorants, antioxydants, colorants artificiels, gabarits de couleur, de conservateurs, de colorants, épaississants / stabilisants / agents épaississants / agents antifongiques et agents anti moulé). Pour plus de détails sur les normes d'utilisation et de stockage d'additifs, la notification no 370 du Ministère de la Santé, du Travail et de la Prévoyance Sociale "Normes et critères pour l'alimentation et les additifs" prescrit la limite maximale autorisée des additifs approuvés pour chaque article alimentaire.

< Allergies >

Pour prévenir les risques sanitaires chez les consommateurs souffrant d'allergies spécifiques, il est nécessaire ou recommandé que les ingrédients spécifiques nommés dans la Fig. 3-5 soient étiquetés conformément à la Loi sur l'hygiène alimentaire.

Fig. 4-5: Matériels spécifiques relatifs à l'étiquetage sur les allergies



Source: Ministère de la Santé, du Travail et de la Prévoyance Sociale

L'étiquetage des ingrédients est obligatoire pour les produits contenant des arachides et recommandé pour ceux contenant des noix. Si elles sont incluses dans la liste des ingrédients principaux, aucune action supplémentaire ne doit être prise. Si le nom des ingrédients sur l'étiquette n'identifie pas certains ingrédients, l'étiquetage est obligatoire ou recommandée.

<Poids du Contenu>

Lors de l'importation et la vente de noix, l'importateur doit mesurer la longueur, le poids ou le volume du produit conformément à la Loi sur la mesure et les indiquer dans leurs unités de mesure respectives prévues par la loi sur l'étiquette.

<Date d'Expiration>

La date d'expiration du produit lorsqu'il est stocké en fonction de la méthode de conservation donnée et bien conditionné doit être indiqué sur l'étiquette conformément à la Loi sur la normalisation et l'étiquetage des produits agricoles et forestiers et celle sur l'hygiène alimentaire. Comme la qualité de la noix ne se détériore pas facilement, la date "d'expiration" doit être indiquée sur l'étiquette.

<Méthode de Conservation>

La méthode de conservation pour le maintien de la saveur à l'état de conditionnement jusqu'à ce qu'à la date «d'expiration" doit être indiquée sur l'étiquette conformément à la Loi sur la normalisation et l'étiquetage des produits agricoles et forestiers et celle sur l'hygiène alimentaire. Pour les produits qui peuvent être stockés à température ambiante, la méthode de conservation peut être omise de la l'étiquette.

<Pays d'origine>

Les normes d'étiquetage de qualité pour les aliments traités, visés par la Loi sur la normalisation et l'étiquetage des produits agricoles et forestiers, exigent que le pays d'origine doit être indiqué sur les étiquettes des aliments importés. Les noix suivants sont définis comme des aliments frais, le pays d'origine doit être indiqué:

- a) les produits qui ont été ajustés, lavé avec de l'eau, et séché après la récolte, et ceux qui ont été simplement coupé
- b) Les produits énumérés au point a) dont la coquille a été enlevé ou qui ont été coupés en deux ou en tranches
- c) Le mélange du même type de noix

Le pays d'origine doit être étiqueté soit par indication entre parenthèses dans la liste des ingrédients ou en indiquant le nom du pays d'origine dans une colonne spécifiée de l'étiquetage.

< Les Importateurs >

Le nom et l'adresse de l'importateur doit être indiqué sur l'étiquette conformément à la Loi sur la normalisation et l'étiquetage des produits agricoles et forestiers et la Loi sur l'hygiène alimentaire. Pour les produits traités au Japon à partir d'ingrédients importés, le nom et l'adresse du fabricant ou du distributeur doit être indiqué sur l'étiquette.

< Faits liés à la nutrition >

Les composants nutritionnels et de comptage de calories doivent être indiqués sur les étiquettes des produits alimentaires en général à l'exclusion de ceux diététiques ou de régime en conformité avec les normes d'étiquetage nutritionnel prévues par le Ministère de la Santé. Les informations requises comprennent les éléments nutritifs, les composants structurels (par exemple, les acides aminés dans les protéines) et les types de composants (par exemple, les acides gras dans la graisse). Si les noms génériques tels que «Vitamine » sont étiquetés plutôt que de décrire les noms spécifiques de nutriments, les ingrédients doivent être étiquetés.

Les composants doivent être indiqués dans l'ordre et l'unité suivant:

- a) Calories (kcal ou kilocalories)
- b) Protéines (g ou grams)
- c) Lipides (g ou grams)
- d) Glucides (g ou grams)
- e) Sodium
- f) Autres éléments nutritifs devant figurer sur les étiquettes

Le ministère de la Santé prévoit également des normes sur l'étiquetage des autres composants nutritionnels et sur l'information à être mis en évidence.

< Etiquetage Organique >

La Loi de normalisation et l'étiquetage des produits agricoles et forestiers définit les produits agricoles biologiques et organiques agricoles, les aliments traités qui comprennent les noix, tels qu'identifié NAJ (NAJ-certifié biologique). Seuls les produits qui répondent à ces normes et dotés du marquage NAJ-certifié biologique (Fig. 3-6) peuvent être étiquetés «biologiques» en japonais.

Les produits agricoles biologiques produits à l'étranger et importés doivent être classés par l'une des méthodes suivantes et apposés de la marque NAJ-certifié biologique (Fig. 3-6), pour être autorisés à avoir l'étiquetage des produits biologiques.

- a) L'étiquetage NAJ-certifié biologique et la distribution d'aliments biologiques produits / fabriqués par des fabricants extérieurs certifiés par des organismes de certification NAJ enregistrés à l'intérieur et à l'extérieur du Japon.
- b) L'étiquetage NAJ-certifié biologique et la distribution des produits par les importateurs certifiés par des organismes certificateurs agréés au Japon (limité à des produits agricoles biologiques et des aliments agricoles et biologiques traités.)

Concernant le point b), les certificats délivrés par le gouvernement d'un pays avec un système de notation reconnue d'un niveau équivalent à celui basé sur les Normes Agricoles Japonaises (NAJ), ou des copies doivent être fixés comme condition préalable. En Mars 2011, les pays suivants ont été identifiés par l'arrêté ministériel pour avoir des systèmes de classification équivalentes pour les produits agricoles biologiques semblable à ceux du Japon conformément à l'article 15-2 de la Loi sur la normalisation et l'étiquetage des produits agricoles et forestiers: 27 pays de l'UE, l'Australie, les Etats-Unis, l'Argentine, la Nouvelle-Zélande et la Suisse.

Fig. 4-6: La marque NAJ-certifiée bio



<Contenants et Emballage>

La Loi sur la Promotion de l'Utilisation Efficace des Ressources nécessite un étiquetage pour la promotion de la collecte sélective sur les contenants et emballages spécifiés.

Lorsque les deux types de contenants et emballages sont utilisés pour des noix, l'une ou les deux marques représentées sur la Fig. 4-7 doivent être étiquetées sur une ou plusieurs surfaces des contenants et emballages selon le format prescrit.

Fig. 4-7: Etiquettes pour la promotion de la collecte sélective



Contenants et emballages en plastique



Contenants et emballages en papier

<Description>

Les descriptions de produits avec des expressions fausses ou trompeuses sont interdites par la loi contre les primes injustifiables, les déclarations frauduleuses et la Loi sur la Prévention de concurrence déloyales, qui est applicable à tous les articles en plus des produits alimentaires.

2. Étiquetage conformément aux Restrictions Volontaires de l'Industrie

Il n'y a pas des restrictions volontaires de l'industrie pour les étiquettes de noix.

III. Régime Fiscal

1. Droits de douane, taxes à la consommation et autres taxes applicables

Les droits de douane sur les noix sont indiqués dans le tableau ci-dessous. Il faut être prudent car les taux varient en fonction de l'objet, la forme et la composition des produits, et d'autres facteurs. Si l'importateur désire vérifier les tarifs et d'autres informations à l'avance, il peut être pratique d'utiliser le système d'instruction préalable.

Des tarifs préférentiels, inférieurs aux taux tarifaires généraux, sont applicables aux objets importés des pays en développement si les importations répondent aux besoins précisés par les lois et règlements du Japon. Afin de bénéficier de tarifs préférentiels sur les articles d'importation, l'importateur doit présenter un Système Généralisé de Préférences (SGP), un Certificat d'Origine délivré par les autorités douanières, une chambre de commerce et d'industrie autorisée, ou tout autre organisme compétent du pays à traitement préférentiel.

Fig. 4-8 : Droits du tarif sur les fruits secs (exercice 2011)

Code H.S.			Description	Taux du tarif				
				Général	Temporaire	OMC	SPG	PMA
08.03	00	-200	Bananes, secs	6.0%		3.0%	Gratuit	
08.04	10	-000 -	Dattes Figues, secs	Gratuit		(Gratuit)		
	20	090						
	30	-090	Ananas, secs	12.0%		7.2%		Gratuit
	40	-090	Avocats, secs			3.0%		
	50	-090	Mangues, secs					
08.06	20	-000	Les raisins secs	2.0%		1.2%	Gratuit	
08.13	10		Fruit, dried, mixtures of nuts or dried fruits of this Chapter					
	20	-000	Abricots	15.0%		9.0%		Gratuit
	30	-000	Prunes	4.0%		2.4%	Free	
	40	-000	Autres pommes fruit	15.0%		9.0%		Gratuit
		-010	1. Baies	12.0%		9.0%	4.5%	Gratuit
	20	-021 -	2. Other	15.0%		7.5%	3.8%	Gratuit
		022 -	Papayes, corossol, litchi, etc.			9.0%	4.5%	
		-023 -	Persimmons, dried			9.0%		
		-029 -	Khaki			9.0%		
		-	Autre					
			Mélanges de fruits séchés ou de fruits à coques du présent chapitre					
		1. Les mélanges contenant plus de 50% en poids d'un seul écrou ou constituant des fruits secs, à l'exclusion des châtaignes contenant, noix, pistaches, noix de sous-position 0802.90 (à l'exception des noix de bétel) ou						
	-010	fruits séchés des sous-positions 0813.10 à 0813.40	10.0%		6.0%	3.0%	Gratuit	
	-090	2. Autres	20.0%		12.0%	6.0%	Gratuit	
08.14	00	-000	Écorces d'agrumes ou de melons (y compris de pastèques), fraîches, congelées, séchées ou conservées provisoirement dans l'eau salée, soufrée ou additionnée d'autres	2.5%		1.5%	Free	

Source: Ministère des Finances

* Bien qu'il soit impossible d'identifier les dates en tant que produits frais ou secs dans les statistiques commerciales, ce document en fait mention en tant que fruits secs, car la plupart d'entre eux disponibles sur le marché sont des produits secs.

Note 1) Les tarifs spéciaux d'urgence ne peuvent être imposés sur les articles si leur volume d'importation a augmenté plus que le pourcentage déterminé ou leur prix à l'importation a diminué plus que le pourcentage spécifié.

Note 2) Le taux préférentiel spécial n'est applicable qu'aux pays les moins avancés.

Note 3) Normalement, l'ordre de priorité pour l'application de tarifs est Préférentiels, OMC, Temporaire, et Général, dans cet ordre. Toutefois, les taux préférentiels ne sont éligibles que lorsque les conditions prévues par la loi ou les règlements sont respectées. Les taux de l'OMC s'appliquent lorsqu'ils sont inférieurs aux taux temporaires ou général. Reportez-vous à «Horaires du tarif douanier du Japon" (par l'office des douanes et tarif, Ministère des Finances) pour une interprétation plus complète de la grille tarifaire.

2. Taxe à la consommation

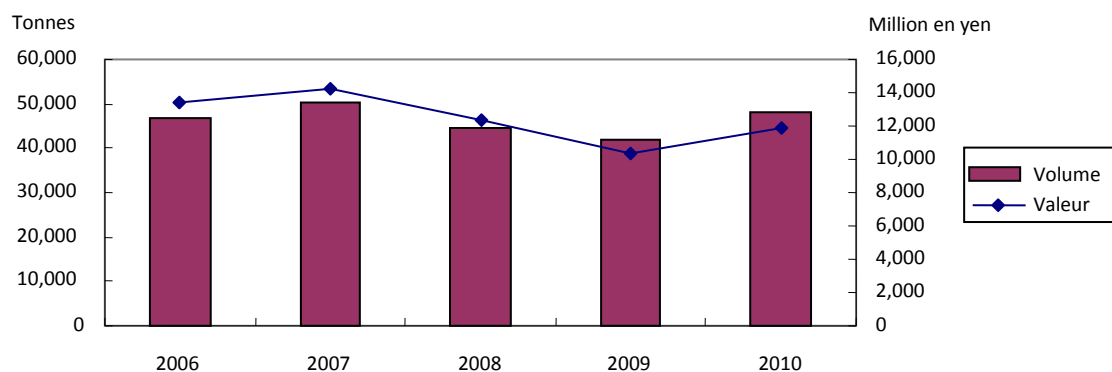
(CIF + tarifs douaniers) x 5%

IV. Tendances Commerciale

1. Evolution des importations

Les raisins secs et les pruneaux constituent une grande partie des importations de fruits secs, avec les raisins secs à 30.470 tonnes (111,8% par rapport à l'année précédente) et les pruneaux à 11.077 tonnes (121,1% par rapport à l'année précédente) en 2010. Ces deux éléments montrent une performance régulière, même par rapport aux tendances récentes, et les volumes sont stables. Les fluctuations des kakis séchés ont été volatiles, et les importations ont chuté à 882 tonnes (37,1% vs année précédente) en 2008. Ceci est le résultat d'une vaste couverture médiatique sur les questions concernant la sécurité des produits alimentaires chinois. Les importations ont tendance à être affectée par des importateurs.

Fig. 4-9: Evolution des importations de fruits secs



Source: Statistiques de commerce (MOF)

Fig. 4-10: Evolution des importations de fruits secs par élément

Éléments	Volume					Valeur				
	2006	2007	2008	2009	2010	2006	2007	2008	2009	2010
Banane	325	253	259	205	516	97	81	70	64	84
Dattes	1,143	919	765	892	1,108	101	91	91	95	114
Figues	1,536	1,494	1,207	957	1,130	656	747	728	496	573
Ananas	18	31	11	8	11	13	18	10	9	9
Goyaves, mangues et mangoustans	125	97	91	33	39	101	74	60	20	20
Raisins	29,251	32,038	30,484	27,252	30,470	6,276	7,051	6,719	5,384	6,464
Abricots	969	882	676	855	704	542	559	409	384	383
Prunes	9,749	10,949	9,350	9,150	11,077	4,140	4,255	3,312	2,994	3,246
Pommes	33	33	27	29	30	32	34	32	21	19
baies	83	36	31	20	20	192	112	75	37	27
kakis séchés	2,571	2,378	882	1,645	2,032	586	564	203	270	380
Autre	1,142	1,092	932	1,078	1,003	679	665	640	605	556
Total	46,944	50,203	44,716	42,124	48,140	13,415	14,252	12,348	10,379	11,874

Source: Statistiques de commerce (MOF)

2. répartition régionale

En observant pays par pays, le premier partenaire commercial des États-Unis est à 38.554 tonnes (117,1% par rapport à l'année précédente) en 2010, ce qui représente 80,1% du volume total des importations. La Chine arrive en deuxième en 2010 avec 3.171 tonnes (105,3% par rapport à l'année précédente). Cependant, la plupart de ses enregistrements s'est appuyé sur les kakis séchés, dont les exportations ont connu une baisse en 2008 en raison de problèmes de sécurité alimentaire avec les produits chinois, et les chiffres restent instables. Il y avait des signes de reprise en 2010, avec des exportations chinoises de kakis séchés revenues à 2.032 tonnes (123,5% par rapport à l'année précédente). L'Afrique du Sud a exporté 100 tonnes ou ¥ 43 millions d'abricots secs en 2010, ce qui est en progression de 14,2% du total des importations d'abricots séchés. Les dates ont été importées d'Iran avec un volume de 639 tonnes ou ¥ 52 millions en valeur en 2010, suivie par le Pakistan avec 294 tonnes, la Tunisie avec 30 tonnes, et l'Egypte avec 14 tonnes. Le pourcentage de pays africains dans les importations de dates est d'environ 4% en volume.

Fig. 4-11: Évolution des importations chez les plus gros partenaires

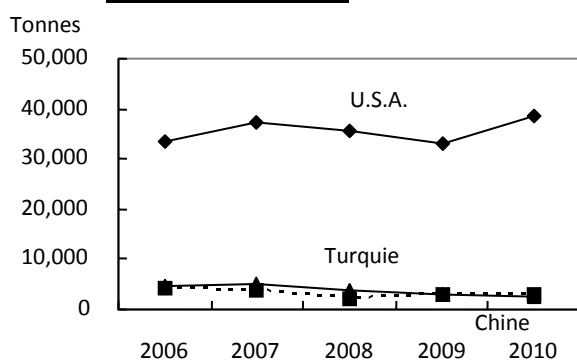


Fig. 4-12: Parts des importations en 2010 (en valeur)

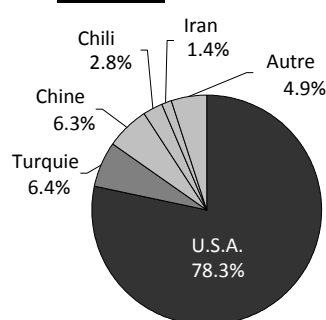


Fig. 4-13: Principaux lieux d'origine des parts de fruits secs

Unité: volume = tonnes, valeur = ¥ millions

Pays	Volume					Valeur				
	2006	2007	2008	2009	2010	2006	2007	2008	2009	2010
Etats Unis	33,499	37,248	35,523	32,918	38,554	9,624	10,438	9,301	7,820	9,295
Chine	4,051	3,654	1,941	3,011	3,171	1,233	1,102	647	711	748
Turquie	4,588	4,874	3,615	2,929	2,556	1,085	1,282	1,137	847	756
Chile	1,498	1,406	1,063	1,072	1,302	416	398	315	307	330
Iran	1,178	931	913	706	827	207	206	259	123	166
Autres	2,130	2,090	1,662	1,487	1,730	850	825	689	570	579
Total	46,944	50,203	44,716	42,124	48,140	13,415	14,252	12,348	10,379	11,874
(Pays Africain)	625	996	709	529	416	151	218	158	149	121

Source: Statistiques du commerce (MOF)

Fig. 4-14: Principaux lieux d'origine des fruits secs par élément (2010)

Unités: volume = tonnes, valeur = ¥ millions

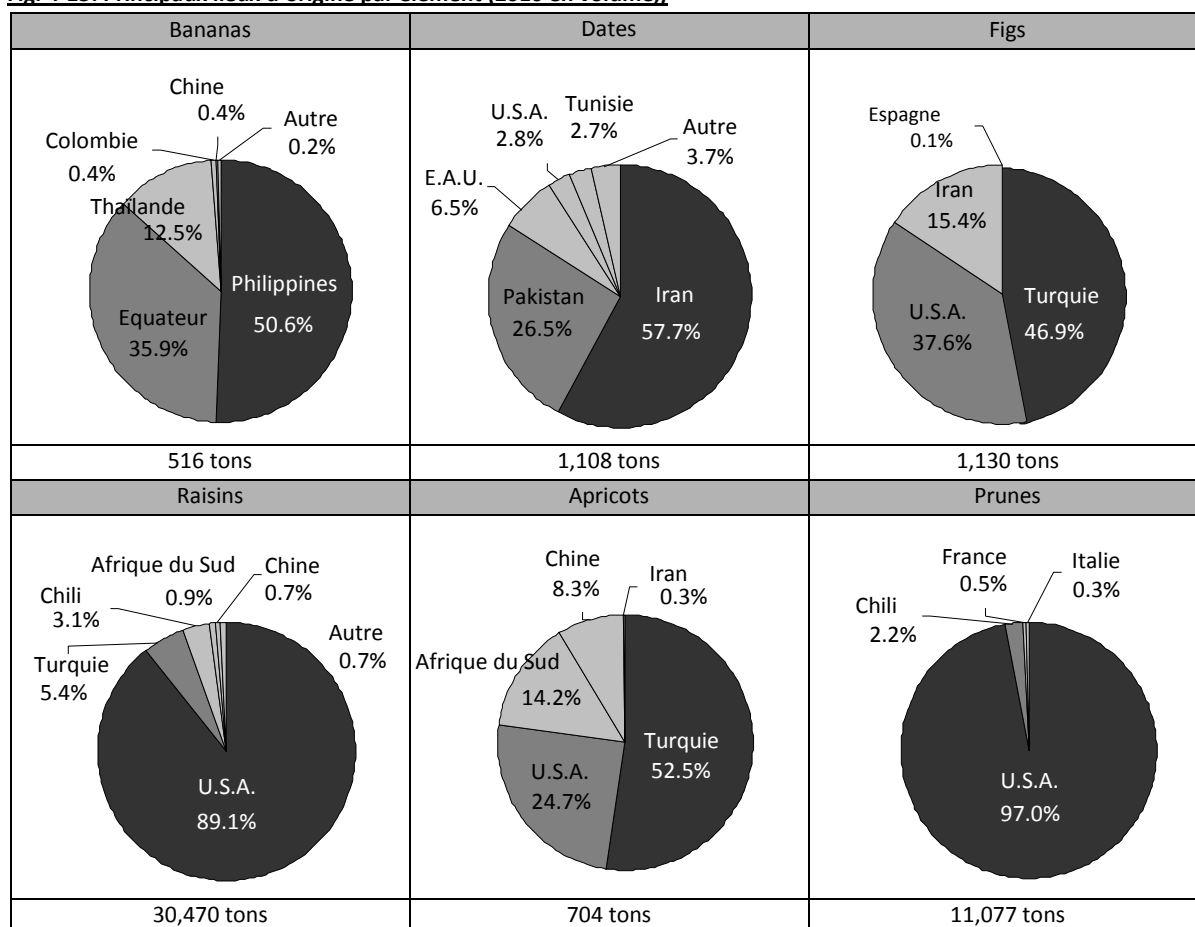
Éléments	Vol. total. Impor.	Première place					Seconde place				
		Pays	Vol.	Part	Valeur	Prix moy unité	Pays	Vol.	Part	Valeur	Prix moy unité
Bananes	516	Philippines	261	50.6%	7	26.3	Equateur	185	35.9%	39	210.6
Dattes	1,108	Iran	639	57.7%	52	80.6	Pakistan	294	26.5%	19	63.4
Figues	1,130	Turquie	529	46.9%	260	491.9	Etats Unis	425	37.6%	202	474.6
Ananas	11	Thaïlande	8	74.8%	2	238.0	Chine	1	12.8%	4	2,671.8
Goyaves, mangues et mangoustans	39	China	28	71.5%	5	182.2	Afrique du Sud	3	9.0%	4	1,152.9
Raisins	30,470	U.S.A.	27,159	89.1%	5,721	210.7	Turquie	1,655	5.4%	350	211.5
Abricots	704	Turquie	370	52.5%	145	390.7	Etats Unis	174	24.7%	186	1,068.4
Prunes	11,077	U.S.A.	10,747	97.0%	3,150	293.1	Chile	240	2.2%	60	249.3
Pommes	30	Chile	15	51.2%	12	783.0	Chine	11	35.1%	5	446.1
Baies	20	U.S.A.	13	66.4%	13	1016.0	Chine	3	17.2%	7	2,185.0
kakis séchés	2,032	China	2,032	100%	380	187.0	Taiwan	*	*	*	*

Source: Statistiques du commerce (MOF)

4. Fruits Secs

Note) L'action est calculé sur une base du kg dans la source de données d'origine et n'est pas toujours en accord avec le pourcentage dans le tableau ci-dessus, qui est calculée sur la base du tonnage.

Fig. 4-15: Principaux lieux d'origine par élément (2010 en volume.)



Source: Statistiques du commerce (MOF)

3. Part de marché des importations au Japon

La plupart des fruits secs distribués au Japon se composent de raisins secs, de pruneaux et de mangues. D'autres sont limités à des types mixtes, dont la majorité se constitue de produits importés. En conséquence, l'offre de produits nationaux est limitée à certains fruits et kakis séchés, et reste à un faible pourcentage.

4. Contexte de l'évolution du volume des importations et autres tendances

Depuis 2009, les pruneaux et les raisins secs, qui détiennent une part écrasante comme ingrédients, sont restés stables. En 2010, il y a eu une augmentation des importations de ces fruits secs en raison de l'expansion de la demande provoquée par les tendances dans le domaine de la santé. En outre, la tendance à manger à la maison, en réponse à la situation économique empirée a conduit à davantage de familles à confectionner leurs confiseries à la maison. La tendance est également susceptible d'être affectée par les conditions économiques à l'avenir, mais de nombreux producteurs nationaux de fruits secs sont prêts à provoquer la demande par la promotion de l'aspect santé et de la consommation fait-maison, et une réduction drastique est peu probable. En fait, il y a de la place pour d'autres types de fruits secs afin d'augmenter la taille du marché si leur originalité ou leur caractère unique peut être promue efficacement.

V. Répartition domestique

1. Pratique Commerciale, Etc.

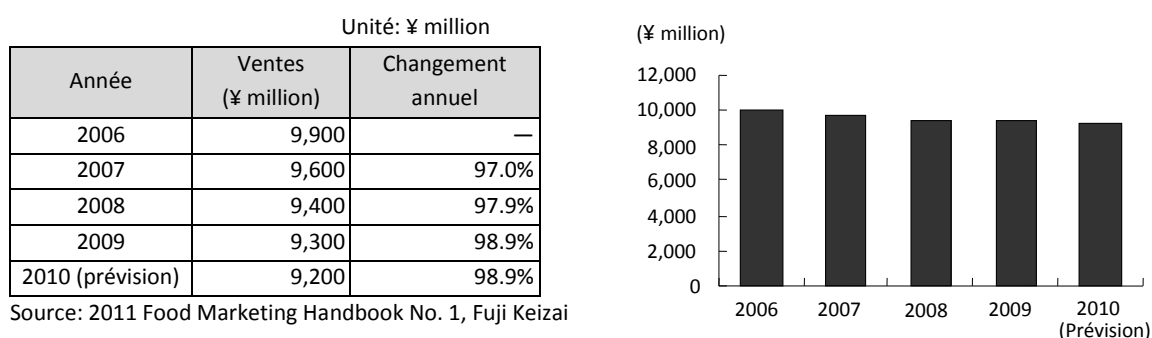
Les entreprises commerciales spécialisées dans les fruits secs et les noix ou les fournisseurs d'ingrédients de confiserie sont généralement en charge de la distribution de fruits secs. Par conséquent, dans le but de vendre des noix dans une variété de secteurs, y compris à domicile, et à des fins commerciales, il est avantageux de faire affaires avec ces entreprises spécialisées.

2. Les situations sur le marché intérieur

Le marché japonais des fruits secs arbore différentes facettes entre le domicile, le traitement et l'utilisation commerciale. Les fruits secs à usage domestique, notamment les raisins, ont une longue tradition au Japon et sont souvent utilisés pour la cuisson des gâteaux faits maison, etc. Toutefois, depuis les années 1990 lorsque les consommateurs ont commencé à devenir plus conscients de leur santé, les médias ont relayé les avantages pour la santé de pruneaux et autres fruits secs. Ceci a eu un écho favorable, et les consommateurs se sont mis à consommer des fruits secs tels qu'ils sont, plutôt que de les utiliser dans des snacks faits maison. À partir du milieu des années 2000, une baisse importante de la production de pruneaux a conduit à une pénurie de composants, une flambée des coûts et l'économie chancelante a eu un impact certain sur la baisse de la taille du marché. Néanmoins, en raison de la prise de conscience croissante de la saine alimentation, la consommation de fruits secs est de plus en plus croissante à la fois en termes de variétés achetées et aussi dans la manière dont ils sont consommés.

Des sociétés telles que Kyoritsu-Foods, Shoei Foods, Crown Food, Toyo Nut et Kracie Foods compte des parts importantes sur le marché fruits secs. Beaucoup d'entre elles sont également des fournisseurs de noix.

Fig. 4-16: marché des fruits secs au Japon (usage domestique)



Les fruits secs à traiter sont utilisés dans de nombreux domaines tels que les confiseries, pains, desserts, et les ingrédients, avec une part substantielle de marché. En raison du boom qu'ont connu les mangues de 2004 à 2007, les mangues sont devenues un moteur de la croissance sur le marché et a conduit à une expansion considérable. Cependant, il a connaît aujourd'hui une régression, et la plus basse en 2010.

Quant à l'usage commercial, les raisins secs sont utilisés dans les pains aux raisins dans les boulangeries, et comme saveur pour le curry au restaurant de curry.

(1) L'utilisation de fruits secs

Au Japon, les fruits secs sont consommés de diverses manières.

1) Utilisation à domicile

Les fruits secs sont souvent consommés directement du contenant, avec du yaourt, ou en les ajoutant à des pâtisseries maison comme les biscuits. Les pruneaux et les mangues sont souvent consommés avec du yaourt. De plus en plus soucieux de leur santé les femmes suivent cette tendance, puisque les fruits nutritifs peuvent être pris simplement et tout en restant agréable. En outre, de petites poches de fruits secs tels que les «Navi fruitiers» sont devenues un succès récemment. Par conséquent, c'est fait populaire pour les jeunes femmes de tenir des petits sacs de fruits secs (environ 30 grammes) et grignoter de temps en temps à l'école ou au travail. Les fruits secs dans un tel format et ce type de contenants sont en train d'émerger comme une nouvelle demande.

2) l'utilisation de traitement

Les fruits secs sont généralement ajoutés dans les aliments traités tels que les collations, y compris les biscuits, les chocolats, le pain, le yaourt, la gelée de fruits, les céréales au petit déjeuner, les aliments naturels, ou la sauce pour les crêpes de style japonais. Les types de fruits secs utilisés et les types d'aliments traités applicables changent chaque année. Comme exemples de produits qui a gagné du terrain dans les dernières années, on peut citer les biscuits en forme de barres, les gaufrettes ou les céréales pour petit déjeuner aussi appelées barres nutritives ou barres de céréales contenant des éléments nutritifs tels que les protéines, les glucides, les vitamines et les minéraux d'une manière équilibrée, avec des calories réduites. La nutrition et la saveur des fruits secs ont été améliorées par l'ajout de fruits à ces barres, et ces produits sont devenus des références chez les consommateurs en fin d'adolescence et jusqu'aux trentenaires. Par conséquent, le volume et les assortiments de fruits secs ont augmenté.

En outre, les types de fruits secs utilisés dans les desserts réfrigérés tels que les yaourts aux fruits ou la gelée de fruits sont également diversifiés. Les mangues, qui ont rarement été utilisées auparavant, sont montées en puissance en raison du boom de mangues autour de 2006.

Au Japon, les céréales du petit déjeuner étaient généralement considérées comme le petit déjeuner des enfants. Toutefois, ces dernières années, de nombreux produits destinés aux adultes ont été lancés qui contiennent des fibres, des vitamines et des minéraux, etc. avec moins de sucre. En raison de la faible natalité, les céréales pour les enfants connaissent une baisse, mais les céréales pour adultes ont augmenté. La plupart des produits céréaliers pour les adultes ont un meilleur goût en ajoutant divers fruits secs. Les fruits secs et les différents types de noix sont mélangés dans les céréales et barres nutritives, afin que les consommateurs puissent prendre dans les nutriments de fruits abondants et les noix, de façon équilibrée. Les produits qui peuvent faire appel à cet état de fait sont maintenant de plus en plus vendus.

En termes d'aliments sains, les ventes d'extrait de pruneaux secs restent stables en raison de la demande d'aliments riches en fer par les femmes d'âge moyen.

3) L'usage commercial

Pour ce qui est de l'usage commercial, une part écrasante revient aux raisins secs, qui sont utilisés dans les boulangeries de pain aux raisins. D'autres utilisations incluent des assaisonnements au curry dans des restaurants ou des hôtels, des garnitures de salades dans les restaurants, les fruits de bienvenue dans les hôtels, des collations avec des boissons dans les bars, ou des rafraîchissements dans les magasins de thé chinois.

(2) Types de fruits secs

1) Les Raisins

Les raisins secs sont des fruits secs en provenance des États-Unis après la Seconde Guerre mondiale. Ils ont une variété d'utilisations telles que dans le pain, les biscuits ou les gâteaux, les desserts, et dans la cuisine, mais 80% est utilisé dans les pains et 10% dans les biscuits et autres. La majorité est produite aux États-Unis, mais une petite quantité est également importée d'Afrique du Sud et d'autres pays.

2) Les Figues

Il y avait peu de demande pour les figues au Japon. Toutefois, les importations ont augmenté en permettant un accès plus facile. Puisque les figues sont riches en propriétés anti-oxydantes et en fibres alimentaires, elles sont utilisées dans la confiserie, la confiture, et les boissons, et sont en train de devenir populaire. Beaucoup sont cultivées en Turquie ou aux États-Unis.

3) Abricots

Le Japon a toujours été un producteur d'abricots, mais dernièrement il ya eu une augmentation des importations en provenance de la Turquie et les États-Unis où les coûts sont moins élevés. Ils sont consommés directement ou utilisés dans les confiseries diverses et les céréales, etc

4) Kakis séché

Les arbres de périmons sont cultivés dans tout le Japon. Les fruits sont récoltés en automne et en consomme généralement sans traitement, mais les types de kaki avec moins de douceur sont séchés à augmenter leur douceur, puis consommé. Par conséquent, kakis séchés sont traditionnels japonais fruits secs et consommées comme collations depuis les temps anciens. Actuellement, la production nationale a diminué, et beaucoup sont importés de Chine.

5) Les pruneaux

Puisque les pruneaux sont des nutritifs contenant des minéraux comme le fer, ils sont souvent consommés aussitôt sortis de l'emballage ou avec du yaourt à la maison. Ils sont également utilisés comme ingrédients pour les aliments de santé et des boissons. La plupart des importations proviennent des États-Unis, mais certaines viennent du Chili et d'autres pays.

6) Dattes

Lorsque les dattes ont d'abord été importé au Japon, elles étaient rarement mangées dans leur ensemble, mais la plupart du temps utilisées comme ingrédients pour la sauce Worcestershire préparée style japonais, sur les crêpes. En utilisant les dattes comme ingrédient, la sauce a pris un goût unique d'umami (cinquième sensation de goût), la richesse et la douceur de son goût. "Sauce Otafuku" qui se compose d'environ 50% de part de marché pour la sauce crêpe de style japonais, a utilisé les dattes dans leur recette depuis les années 1970 pour ajouter une saveur distinctive à leur sauce. Puisque les dattes sont importées de pays comme l'Iran, le Pakistan et l'Arabie saoudite, l'offre devient instable lorsque la situation au

Moyen-Orient devient instable, comme dans le cas de la guerre du Golfe ou la guerre en Irak. Une petite partie est également importée des pays d'Afrique du Nord comme la Tunisie et l'Egypte. Elles ont aussi récemment commencé à être consommées comme fruits secs en raison de leurs nutriments élevés.

7) Les mangues

Les mangues produites au Mexique et en Asie du Sud n'ont pas été souvent distribuées au Japon. Toutefois, depuis environ 2004, divers aliments préparés en utilisant les mangues et les mangues fraîches locales ont une présence accrue sur le marché, ce qui conduit à un boom de mangue, qui a également considérablement élargi le marché de la mangue séchée. La consommation de mangues séchées directement de l'emballage ou les mélanger avec du yaourt à la maison est devenu une coutume. En outre, les mangues sont de plus en plus utilisées dans une variété d'aliments traités tels que les desserts réfrigérés et confiseries. Les Philippines détiennent une part importante, mais un pays comme l'Afrique du Sud a également exporter une certaine quantité.

8) Les Bleuets

Dans les années 1990, les bleuets sont devenus un phénomène de mode en raison des rapports des médias selon lesquels l'anthocyanine dans les bleuets était bon pour les yeux. En conséquence, les bleuets congelés, confiture de bleuets, des collations et des suppléments qui utilisent les extraits de myrtille répandus de manière significative sur le marché. Les bleuets séchés étaient moins demandés par rapport aux bleuets congelés parce qu'ils étaient moins applicables dans les aliments traités tels que les desserts, et aussi parce que les myrtilles fraîches en provenance des États-Unis ont également connus une hausse à l'importation. Cependant, ils sont importés principalement des États-Unis et d'autres pays pour être utilisés comme ingrédients pour les collations comme les biscuits et les barres nutritives ou être mangé sortis de l'emballage.

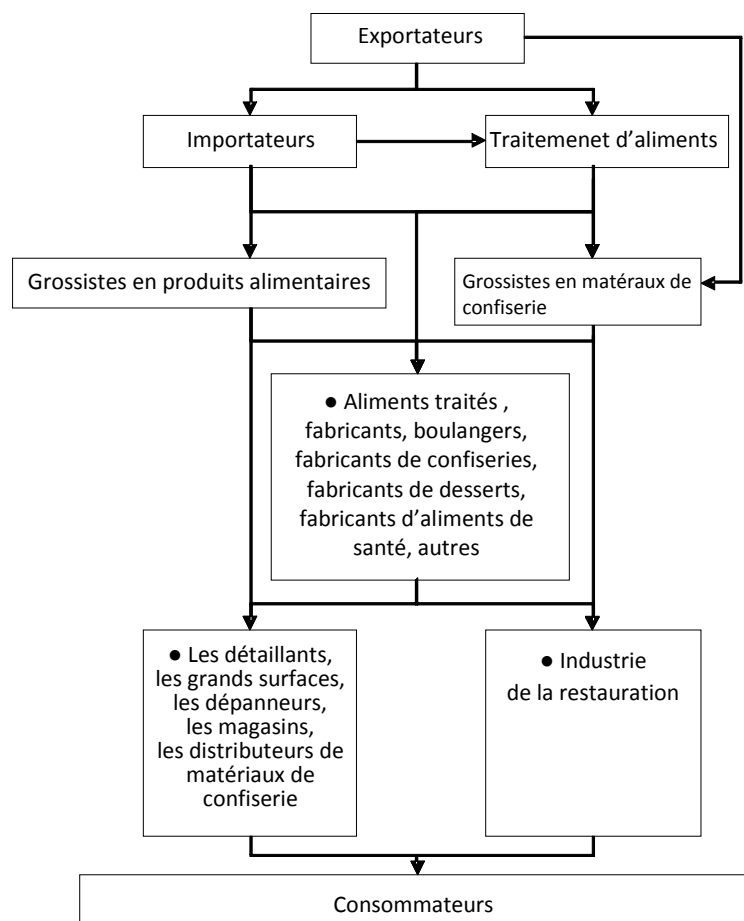
9) Les Pommes

Comme les pommes sont cultivées dans tout le Japon et les pommes fraîches sont faciles à obtenir tout au long des quatre saisons à un prix stable, la demande de pommes séchées n'est pas élevé par rapport à d'autres fruits secs. Néanmoins, elles sont importées du Chili et de la Chine pour être utilisées comme ingrédients dans le pain, les gâteaux, les biscuits, ou être mangé car elles sont aussi des snacks.

3. Canaux de Distribution

La distribution des fruits secs au Japon est généralement gérée par les importateurs, les transformateurs, et les grossistes d'ingrédients de confiserie, comme dans le cas des fruits. Cependant, il y a aussi des entreprises commerciales spécialisées et les fabricants de traitement spécial pour les fruits secs. Puisque la variété d'utilisation couvre un large éventail de traitements tels que le pain, les confiseries, les boissons, les desserts, les aliments de santé, les ingrédients, et autres, il existe plusieurs fabricants de produits alimentaires traités et chacun d'entre eux nécessite son propre volume et son propre format.

Fig. 4-17: Les canaux de distribution pour les fruits secs



Source: données d'après les études de Fuji Keizai

4. Éléments à considérer pour pouvoir pénétrer le marché japonais

En entrant sur le marché japonais de fruits secs, il faut d'abord prendre en considération les habitudes alimentaires japonaises, les goûts, le cadre de vie, et d'autres aspects. En outre, il est également essentiel de comprendre les types de fruits secs, leurs usages, et la façon dont ils sont consommés. Par exemple en ce qui concerne les habitudes alimentaires, les Japonais sont devenus très soucieux de leur santé, et les consommateurs sont très intéressés par les produits alimentaires qui sont bons pour la santé. Ainsi, les fruits secs devraient être encouragés sur le marché japonais des aliments sains riches en nutriments. En outre, la demande récente a été forte pour les produits biologiques et ne se limite pas à des fruits secs. Les produits seraient plus avantageux s'ils étaient biologiques, mais cela nécessitera de les prouver tels (voir II. Étiquetage 1. L'étiquetage conformément aux règlements juridiques <L'étiquetage biologique>).

Récemment, au Japon, les efforts visant à garantir la traçabilité de tous les produits alimentaires ont été faits, et un système permettant la traçabilité des produits à leur lieu d'origine est nécessaire. Toujours en vertu de normes japonaises, les produits sont évalués non seulement par catégorie et en qualité, mais aussi par la taille, l'uniformité et l'apparence. Les cours sont également fixés sur la base des critères mentionnés ci-dessus, il est donc essentiel que l'on ait une connaissance approfondie des codes et des normes japonaises.

La Loi sur l'hygiène alimentaire limite strictement la teneur en aflatoxine B1 dans les fruits secs 0,01 ppm. L'aflatoxine dépassant les limites approuvées est souvent détectée dans les fruits secs comme les figues.

Le règlement pour l'aflatoxine cible actuellement l'aflatoxine B1 seulement. Cependant, la réglementation sera renforcée à partir d'Octobre 2011. Des restrictions sont prévues pour être modifiée afin de limiter la teneur totale en aflatoxines B1, B2, G1 et G2 à moins de 0,01.

Ppm

Fig. 4-18: Expositions consacrée aux noix

Denrées alimentaires	FOODEX	
	http://www3.jma.or.jp/foodex/ja	TEL: +81-3-3434-3453
	International Hotel & Restaurant Show	
	http://www.jma.or.jp/hcj	TEL: +81-3-3434-1377
Dessert, gâteau, cocktail	Supermarket Trade Show	
	http://www.smts.jp	TEL: +81-3-5209-1056
	Dessert, Sweets & Drink Festival	
	http://www.dainichiad.co.jp/html/fabex/deza_top.htm	TEL: +81-3-5294-0071

5. En cas de défaillance

<Moisissure sur les fruits secs>

En 2009, la moisissure a été trouvée dans les fruits secs mélangés destinés à la consommation domestique et vendus par un fabricant de produits alimentaires. Le fournisseur procède à un rappel volontaire de tous les produits. Bien que certains champignons aient été détectés sur les produits au point d'importation de plusieurs pays à travers une société de commerce, la moisissure n'a pas été trouvée à ce stade. On croit que la moisissure avait évolué au point de vente chez le marchand de gros après reconditionnement effectué par le fournisseur de nourriture.

6. Associations et organisations connexes à l'importation

Fig. 4-19: les associations de fruits secs et les organisations apparentées

Association Japonaise des importateurs de fruits secs		TEL: +81-3-3253-1234
Comité administratif de raisins	http://www.raisins-jp.org	
	info@raisins-jp.org	TEL: +81-3-3221-6410
Comité Californien des Prunes Sèches / Comité Californien de Prunes	http://www.prune.jp	
	info@prune.jp	TEL: +81-3-3584-0866